

PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE AU FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS

5 propositions de barèmes de participations familiales journalières (en euros)

Le barème répond aux principes suivants :

- . calcul de la participation familiale par application d'un pourcentage sur les revenus de la famille figurant sur le dernier avis d'imposition avant les abattements,
- . mise en place d'un plancher et d'un plafond de ressources identiques à tous les accueils de loisirs,
- . dégressivité de la participation familiale selon le nombre d'enfants fiscalement à charge de la famille (et non pas en fonction du nombre d'enfants d'une même famille fréquentant l'accueil de loisirs).

Les activités exclues du barème :

- . si le transport ou des repas sont assurés par les gestionnaires, ils n'entrent pas dans la participation familiale déterminée par le barème et peuvent faire l'objet d'un supplément tarifaire.

	Composition de la famille	Ressources Mensuelles (RM)		
		inférieures ou égales à 513 euros	de 514 euros à 3 000 euros	supérieures à 3 000 euros
Barème n° 1	1 enfant	1,64	0,32 % des RM par jour	9,60
	2 enfants	1,54	0,30 % des RM par jour	9,00
	3 enfants	1,44	0,28 % des RM par jour	8,40
	4 enfants et plus	1,33	0,26 % des RM par jour	7,80
Barème n° 2	1 enfant	1,54	0,30 % des RM par jour	9,00
	2 enfants	1,44	0,28 % des RM par jour	8,40
	3 enfants	1,33	0,26 % des RM par jour	7,80
	4 enfants et plus	1,23	0,24 % des RM par jour	7,20
Barème n° 3	1 enfant	1,44	0,28 % des RM par jour	8,40
	2 enfants	1,33	0,26 % des RM par jour	7,80
	3 enfants	1,23	0,24 % des RM par jour	7,20
	4 enfants et plus	1,13	0,22 % des RM par jour	6,60
Barème n° 4	1 enfant	1,33	0,26 % des RM par jour	7,80
	2 enfants	1,23	0,24 % des RM par jour	7,20
	3 enfants	1,13	0,22 % des RM par jour	6,60
	4 enfants et plus	1,02	0,20 % des RM par jour	6,00
Barème n° 5	1 enfant	1,23	0,24 % des RM par jour	7,20
	2 enfants	1,13	0,22 % des RM par jour	6,60
	3 enfants	1,02	0,20 % des RM par jour	6,00
	4 enfants et plus	0,92	0,18 % des RM par jour	5,40